

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3448

présenté par
Mme de Lavergne

ARTICLE 65

I. – Après le mot :

« est »,

rédiger ainsi la fin de la première phrase de l’alinéa 3 :

« rendu public ».

II. – En conséquence, après la dernière occurrence du mot :

« et »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase du même alinéa :

« rendus publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.